



RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

- ✓ Vu les articles 21 et 22 des statuts et règlement intérieur de la Plateforme nationale déterminant les pouvoirs de l'Assemblée générale des militants, instance d'échanges, de mobilisation et de consultation
- ✓ Vu l'ordre du jour soumis et adopté par l'Assemblée générale décliné comme suit :
 1. Bilan de la lutte
 2. la nouvelle plateforme revendicative de la plateforme nationale
 3. Les activités et projets de la plateforme
 4. les reformes à la MUGEFCI
- ✓ Considérant la qualité, la richesse et la courtoisie des débats des responsables issus de l'Assemblée générale,
- ✓ Entendu les éclairages du président Théodore GNAGNA ZADI, à travers les réponses aux préoccupations soulevées

L'Assemblée générale, après avoir statué, arrête les résolutions suivantes :

1- Sur le bilan de la lutte,

- Adresse ses sincères félicitations au camarade Théodore GNAGNA ZADI, président de la plateforme nationale, au comité exécutif pour le suivi des accords d'Août 2017
- Exprime toute sa gratitude au gouvernement pour la mise en œuvre effective et diligente desdits accords
- Lui demande toutefois de revoir le délai des différents paiements afin de permettre aux bénéficiaires d'initier des projets

2- Sur la plateforme revendicative :

- Adopte la nouvelle plateforme revendicative proposée par le comité exécutif, notamment le relèvement de l'indice référentiel de base et les accessoires de salaire,
- Instruit le Comité Exécutif d'introduire dans les meilleurs délais, ces revendications auprès du gouvernement

3- Concernant la construction de la Maison du Fonctionnaire et les projets immobiliers

- Réitère son soutien à la construction de la maison du fonctionnaire et la contribution exceptionnelle et unique de 10 000 frs minimum, décidée par l'Assemblée générale du 07 février 2018.
- Félicite les milliers de fonctionnaire qui ont apporté à ce jour leur contribution
- Invite l'ensemble des fonctionnaires à leur emboîter le pas.
- Approuve les projets immobiliers initiés par le comité exécutif et l'invite à trouver un accord avec les banques pour le rachat du stock des arriérés.

4- Demande une tournée nationale et la formation de nos représentants locaux

5- Sur la question des reformes à la MUGEF-CI

- Adopte une résolution spéciale interpellative.

Fait à Abidjan, le 29 septembre 2018,

L'ASSEMBLEE GENERALE